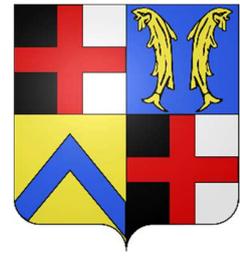




AMANCEY INFO
EDITION SPECIALE
17 MARS 2020



Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation** pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

L'attestation nécessaire pour circuler est disponible sur le site gouvernement.fr

Si vous ne pouvez pas l'imprimer, nous vous en adressons un exemplaire joint à ce bulletin d'information. Vous pouvez également la reproduire sur papier libre.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende allant de 38 à 135 euros.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des mesures barrières à appliquer :

Coronavirus

Voici les quatre gestes simples à adopter pour vous protéger et éviter la propagation :

-  • Lavez-vous les mains régulièrement
-  • Toussez ou éternuez dans votre coude
-  • Utilisez des mouchoirs à usage unique
-  • Si vous êtes malade : restez chez vous et portez un masque chirurgical en présence d'autres personnes

Pour plus d'informations :
0 800 130 000
(appel gratuit)
ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

Le secrétariat de Mairie va fonctionner en mode dégradé puisque fermé au public durant toute cette période. Toutefois afin de poursuivre la continuité des missions de services publics, une permanence téléphonique (0381864728) est mise en place le mardi, mercredi et jeudi de 14h à 16h.

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercie pour votre solidarité et votre civisme en cette période difficile.

Portez-vous bien, solidairement

Philippe MARECHAL
Maire d'AMANCEY